



Retrait important sur fiche de paie en intérim

Par **Cris85**, le **23/12/2010 à 15:48**

Bonjour, un ami a eu une régularisation sur sa fiche de paie, il a eu une plus grosse paye qu'à l'ordinaire. Aujourd'hui, l'agence d'intérim l'appelle en lui signalant qu'il y aurait peut-être une erreur dans cette régularisation et qu'il s'attend à ce qu'il ait le mois prochain une paye de 0 euro. Sont-ils dans leur droit de lui supprimer une paie complète au lieu de déduire une certaine somme tous les mois ? Peut-il faire en recours si ils ne sont pas dans leur droit ?
?rnrnrnmerci

Par **P.M.**, le **23/12/2010 à 15:58**

Bonjour,
S'il y a une erreur, normalement, le salarié peut demander la régularisation par étalement du remboursement par exemple en appliquant le [barème des saisies sur rémunération](#)